



INOBAT Batterierecycling Schweiz  
INOBAT recyclage des piles en Suisse  
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

## Rapport annuel 2020

Objet

Perception, gestion et utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les piles et les accumulateurs

---

<b>Version:</b>	1.0
<b>Statut:</b>	Approuvé
<b>Date:</b>	17 septembre 2021

---



## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
1. Perception de la taxe et des contributions .....	3
1.1 Montant de la taxe et des contributions .....	3
1.2 Ventes de piles soumises à la taxe en 2020 et l'année précédente .....	5
1.3 Ventes de piles exemptées de la taxe en 2020 et l'année précédente .....	6
1.4 Teneur en polluants dans les piles portables, piles industrielles et piles automobiles .....	6
1.5 Recettes de la taxe par type de pile .....	7
1.6 Recettes de la taxe par fonds .....	7
1.7 Evolution des ventes et des recettes de la taxe .....	8
2. Gestion de la taxe et des contributions .....	8
3. Utilisation de la taxe et des contributions .....	8
3.1 Collecte et transport .....	9
3.2 Valorisation matière .....	9
3.3 Evolution des coûts de valorisation .....	9
3.4 Activités d'information .....	10
3.5 Coûts administratifs .....	11
4. Taux de récupération des piles usagées .....	11
4.1 Piles soumises à taxe .....	11
4.1.1 Ventes et récupération par système chimique .....	12
4.1.2 Taux de récupération par système chimique .....	12
4.2 Récupération des piles exemptées de la taxe .....	13
4.2.1 Récupération des piles exemptées de la taxe (piles au plomb) .....	13
4.2.2 Récupération des piles exemptées de la taxe (systèmes hybrides et voitures électriques) .....	14
5. Rapport financier	15
5.1 Bilan .....	15
5.2 Comptes des fonds .....	16
5.3 Rapport de l'organe de révision .....	17



## Introduction

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ATAG Organisations économiques SA dirige INOBAT Recyclage des piles Suisse pour le compte de la Confédération suisse, représentée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), sous le nom de marque de la Confédération. Dans ce cadre, INOBAT perçoit, gère et utilise la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les piles ainsi que les contributions prélevées sur les piles exemptées de la taxe. INOBAT n'exerce pas elle-même d'activités économiques dans la fabrication, l'importation, la vente ou l'utilisation de piles.

Le nombre d'entreprises soumises à l'obligation d'annoncer et assujetties à la taxe a continué d'augmenter, durant l'année sous revue. Fin 2020, 1'185 entreprises (année précédente 1'020) étaient membres d'INOBAT.

## 1. Perception de la taxe et des contributions

En vertu de l'annexe 2.15 de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, recueil systématique du droit fédéral RS 814.81), toutes les piles sont soumises à l'obligation d'annoncer et à la taxe, indépendamment de leur poids. Elles sont subdivisées en piles domestiques, piles industrielles et batteries automobiles. L'ORRChim prévoit que les entreprises mettant en circulation des piles industrielles et des batteries automobiles dans le territoire douanier suisse (Suisse et principauté du Liechtenstein) puissent, sur demande, être exemptées de la taxe, mais non de l'obligation de déclarer. Pour cela, elles doivent être à même d'assurer l'élimination des piles dans le respect de l'environnement, dans le cadre d'une solution sectorielle ou en raison de la situation particulière d'un marché. Ces entreprises qui les misent sur le marché paient une contribution appropriée aux frais administratifs d'INOBAT pour l'exemption de la taxe et la réalisation de l'obligation d'annoncer.

Les organisations Fondation SENS eRecycling (recyclage d'appareils électriques et électroniques) et SWICO Recycling (recyclage d'appareils électriques et électroniques) perçoivent une contribution anticipée de recyclage (CAR) volontaire pour les appareils ménagers, les outils, les appareils électriques des secteurs de la construction, du jardinage et des loisirs, les appareils de sport et de loisirs, les jouets et les appareils du secteur de la communication. Comme une grande partie de ces appareils possèdent une pile, la CAR et la taxe d'élimination anticipée (TEA) sont perçues ensemble. Cette possibilité est prévue dans l'annexe 2.15 Piles, chiffre 6.1, al. 2 de l'ORRChim et permet aux entreprises concernées de réduire leurs frais administratifs pour la réalisation de leur obligation légale.

### 1.1 Montant de la taxe et des contributions

#### Taxe d'élimination anticipée pour les piles soumises à la taxe

Selon l'annexe 2.15, chiffre 6.2 de l'ORRChim, le montant de la taxe d'élimination anticipée (TEA) se monte au minimum à CHF 0.10 et au maximum à CHF 7.00 par kilo de piles soumises à la taxe, mais au moins à CHF 0.03 par pile.

Le montant de la taxe par catégorie de pile est fixé dans l'ordonnance du DETEC sur le montant de la taxe d'élimination anticipée pour les piles (RS 814.81).

Deux nouvelles catégories ont été introduites au 1<sup>er</sup> janvier 2020:



INOBAT Batterierecycling Schweiz  
INOBAT recyclage des piles en Suisse  
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

D'une part, une catégorie supplémentaire pour les piles domestiques lithium-ion soumises à la taxe, les batteries automobiles lithium-ion et les piles industrielles lithium-ion. Avec cette nouvelle catégorie, les coûts moins élevés pour la valorisation matière de ces types de piles sont mieux représentés. D'autre part, une nouvelle catégorie a été créée pour les piles domestiques et les piles industrielles à l'eau salée.

La taxe pour les piles lithium-ion est de CHF 1.60 par kilogramme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (auparavant CHF 3.20), mais au moins de CHF 0.03 par pile domestique. Pour les piles domestiques et industrielles à l'eau salée, la taxe s'élève à CHF 1.90 par kilogramme.

Les taxes suivantes étaient en vigueur durant l'année sous revue:

- a. CHF 1.60 par kilogramme pour les piles domestiques lithium-ion, les batteries automobiles lithium-ion et les piles industrielles lithium-ion soumises à la taxe, mais au moins CHF 0.03 par pile domestique;
- b. CHF 1.90 par kilogramme pour les piles domestiques à l'eau salée et les piles industrielles à l'eau salée soumises à la taxe;
- c. CHF 0.50 par kilogramme de batteries automobiles et de piles industrielles au plomb soumises à la taxe;
- d. CHF 2.00 par kilogramme pour les piles industrielles pour systèmes hybrides soumises à la taxe, hormis les piles lithium-ion;
- e. CHF 3.20 par kilogramme pour les autres piles domestiques soumises à la taxe, mais au moins CHF 0.03 par pile domestique;
- f. CHF 3.20 par kilogramme pour les autres batteries automobiles et industrielles soumises à la taxe.

#### Contributions pour les piles non soumises à taxe

Les entreprises qui introduisent sur le marché ayant, à leur demande, été exemptées de la taxe doivent, conformément à l'annexe 2.15, chiffre 6.1, al. 3, let. a et b ORRChim, couvrir l'ensemble des coûts d'élimination et verser une contribution appropriée aux coûts couverts par l'organisation pour l'exemption de la taxe et la réalisation de l'obligation d'annoncer.

La contribution est de 30 centimes par pile pour les piles jusqu'à un poids unitaire de 2 kilos et de 10 centimes par pile pour les piles d'un poids unitaire supérieur à 2 kilos.

#### Barèmes de la taxe et des contributions

Les barèmes de la taxe et des contributions sont publiés par INOBAT sur son site Internet [www.inobat.ch](http://www.inobat.ch) (Informations / Bases légales). Les modifications des barèmes sont communiquées par écrit et en temps utile aux entreprises concernées.



## 1.2 Ventes de piles soumises à la taxe en 2020 et l'année précédente

Piles domestiques, piles bouton et piles industrielles (mobiles ou montées de manière fixe dans des appareils)

Classement par numéro du barème de la taxe INOBAT		Quantités vendues 2020		Quantités vendues 2019	
		Pièces	To	Pièces	To
10000/11000/12000	Zinc-charbon	1'551'760	157	1'587'956	160
20000/21000	Alcalines	118'476'162	2'506	109'376'396	2'346
30000	Piles bouton	33'222'833	61	29'604'641	55
40000-42000	Lithium	2'757'845	79	2'348'908	61
50000/51000	Nickel-Cadmium (NiCd) rechargeables	203'722	11	228'385	14
60000	Nickel-métal-hybride (NiMH) rechargeables	4'433'079	89	3'902'335	77
61000	Nickel-métal-hybride (NiMH) rechargeables	292'232	52	385'922	49
62000	Lithium-ion, y c groupes d'accus et tous les autres systèmes rechargeables y c. groupes d'accus, par class de poids	19'048'007	207	1'115'388	142
63000	Accumulateurs à l'eau salée	5'300	2		
70000	SENS/SWICO		1'292	0	1'344
81000	Zinc-charbon	939	1	7'613	17
82000	Alcalines	2'196	5	3'748	8
83000	Nickel-Cadmium (NiCd) rechargeables	487	1	291	1
84000	Nickel-métal-hybride (NiMH) rechargeable	1'292	3	2'300	4
85000	Piles pour clôtures électriques (toutes)	53'370	149	48'584	136
86000/86100/ 94000/95000	Lithium-ion et tous les autres systèmes rechargeables, hormis au plomb	256'993	1'119	143'784	741
86200	Accumulateurs à l'eau salée	55	6		
87100	Petits accumulateurs au plomb ronds et accumulateurs au plomb pou	9'526	1	1'933	0
87200	Petits accumulateurs au plomb carrés à	9'754	7	1'285	1
87300	Gros accumulateurs au plomb	35'600	167	10'094	33
88000	Véhicules électriques légers (non affiliées à SENS eRecycling) - Li lo	86'590	223	53'579	122
88100	Véhicules électriques légers (affiliées à SENS eRecycling) - Li lo	67'294	149	49'909	125
88200	Véhicules électriques légers (non affiliées à SENS eRecycling) - autres accus	0	0		
88300	Véhicules électriques légers (affiliées à SENS eRecycling) - autres accus	0	0		
89000	Systèmes hybrides: accumulateurs lithium-ion	212	6	202	1
89100	Systèmes hybrides: tous les autres batteries	4	0		
91000-93000	Piles au lithium pour motocycles, etc.	3'216	47	4'498	31
<b>Total des piles et accumulateurs portables</b>		<b>180'518'467</b>	<b>6'489</b>	<b>148'877'751</b>	<b>5'469</b>

Les quantités présentées par INOBAT sont basées sur les piles mises en circulation dans le territoire douanier suisse et annoncées à INOBAT par les entreprises concernées. Les quantités présentées ne comprennent pas la TEA pour 2020 d'un montant de CHF 61'852.25 (année précédente CHF 31'010.40) encaissée au moyen d'une décision basée sur la masse brute soumise par la Direction générale des douanes (DGD). Les nombres et les poids des piles ne sont pas disponibles pour les décisions, en raison de l'absence de données de base.

Les quantités présentées ne peuvent par conséquent pas être comparées aux chiffres des ventes dans les commerces de détail relevés par les instituts de marketing.



### 1.3 Ventes de piles exemptées de la taxe en 2020 et l'année précédente

Piles automobiles et piles industrielles exemptées de la taxe (piles au plomb, systèmes hybrides et voitures électriques)

Classement par numéro du barème des contributions INOBAT	Quantités vendues 2020		Quantités vendues 2019	
	Pièces	To	Pièces	To
191000/192000/ 193000 par classe de poids (piles en vrac ou montées de manière fixe dans un véhicule)	1'242'361	20'233	1'172'580	18'778
<b>Total groupe de marchandises véhicules</b>	<b>1'242'361</b>	<b>20'233</b>	<b>1'172'580</b>	<b>18'778</b>
187100/187200/ 187300/189000/ 190000 par classe de poids (piles en vrac ou montées de manière fixe)	789'101	13'514	727'853	12'909
<b>Total groupe de marchandises industrie</b>	<b>789'101</b>	<b>13'514</b>	<b>727'853</b>	<b>12'909</b>
<b>Total piles exemptées de la taxe</b>	<b>2'031'462</b>	<b>33'747</b>	<b>1'900'433</b>	<b>31'687</b>
<b>Total plomb dans les piles automobiles (part du plomb 75%)</b>		<b>14'568</b>		<b>14'083</b>
<b>Total plomb dans les piles industrielles (part du plomb 50%)</b>		<b>6'757</b>		<b>6'454</b>
<b>Total plomb dans les piles automobiles et les piles industrielles</b>		<b>21'325</b>		<b>20'538</b>

### 1.4 Teneur en polluants dans les piles portables, piles industrielles et piles automobiles

#### Piles domestiques

La mise en circulation de piles contenant plus de 5 mg de mercure / 20 mg de cadmium par kilo est interdite. Concernant le métal lourd plomb, il n'y a pas de limite de quantité, mais une obligation d'étiquetage si la pile contient plus de 40 mg de plomb par kilo. Conformément aux dispositions de l'annexe 2.15, chiffre 6.3, alinéa 1 de l'ORRChim, INOBAT réalise, si nécessaire, des sondages auprès des entreprises mettant en circulation des piles, concernant les teneurs en mercure et en cadmium dans les piles. Le dernier sondage a été réalisé en 2017. Celui-ci a montré que tous les types de piles restaient nettement en dessous des valeurs limites pour le mercure et le cadmium.

Mercure, valeur limite	5 mg/kg ou	0.005 gr/kg
Valeur moyenne déclarée		0.00088 gr/kg
Cadmium, valeur limite	20 mg/kg ou	0.02 gr/kg
Valeur moyenne déclarée		0.00215 gr/kg

La valeur limite n'a été dépassée par aucun type de pile. Au cours de l'année sous revue, selon les informations des distributeurs, les proportions de métaux lourds dans les piles portables n'ont pas changé et sont toujours bien en dessous des valeurs limites pertinentes pour le cadmium et le mercure.



INOBAT Batterierecycling Schweiz  
INOBAT recyclage des piles en Suisse  
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

## Piles industrielles et piles automobiles

La composition suivante a été confirmée par les industries concernées, en 2020, concernant la part du métal lourd plomb dans les piles industrielles et les piles automobiles :

*Piles industrielles, y c. voitures électriques :*

Part de plomb, en moyenne 50%

*Piles automobiles :*

Part de plomb, en moyenne 72%

Part d'acide/gel et boîtier 28%

Selon les informations des entreprises mettant en circulation des piles, la proportion du métal lourd «plomb» dans les piles industrielles et les batteries automobiles n'a pratiquement pas changé.

### 1.5. Recettes de la taxe par type de pile

Le tableau ci-dessous présente les recettes totales de la taxe sur les piles soumises à la taxe et les piles exemptées de la taxe, par type de pile.

	2020 CHF
<b>Total recettes de la taxe</b>	<b>18'569'690</b>
Piles portables	15'348'005
Batteries industrielles	3'163'718
Batteries automobiles	57'967
<b>Total contributions</b>	<b>255'993</b>
Batteries industrielles exemptés de la taxe	112'168
Batteries automobiles exemptés de la taxe	143'825

### 1.6 Recettes de la taxe par fonds

Le tableau ci-dessous présente les recettes totales de la taxe sur les piles domestiques et les piles bouton soumises à la taxe, ainsi que sur les piles industrielles et les batteries automobiles soumises à la taxe et exemptées de la taxe.

	2020 CHF	2019 CHF
<b>Total recettes de la taxe</b>	<b>18'569'690</b>	<b>19'080'729</b>
Piles portables hormis piles au lithium	13'793'565	12'818'434
Piles au lithium	4'776'124	6'262'295
<b>Total contributions</b>	<b>255'993</b>	<b>245'111</b>
Toutes les piles exemptées de la taxe	255'993	245'111

Les recettes de la taxe ont baissé par rapport à l'année précédente, alors que le poids des piles mises en circulation a augmenté. Cela est dû à l'abaissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de la TEA sur les piles domestiques lithium-ion, les batteries automobiles lithium-ion et les piles industrielles lithium-ion soumises à la taxe de CHF 3.20 par kg à CHF 1.60 par kg (voir point 1.1).



INOBAT Batterierecycling Schweiz  
INOBAT recyclage des piles en Suisse  
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

INOBAT gère trois fonds séparés, à savoir les fonds de la taxe d'élimination anticipée «Piles portables hormis les piles au lithium» et «Piles au lithium», ainsi que le «Fonds des contributions pour les piles exemptées de la taxe».

## 1.7 Evolution des ventes et des recettes de la taxe

Le tableau ci-dessous présente les ventes en tonnes ainsi que les recettes de la TEA sur les piles domestiques, piles bouton, piles industrielles et batteries automobiles soumises à la taxe.

Ventes en tonnes / recettes de la TEA		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ventes de toutes les piles soumises à taxe	Tonnellate	3'540	3'675	3'990	4'111	4'149	4'574	4'612	5'469	6'340
Recettes de la TEA de toutes les piles soumises à taxe	CHF	14'385'542	14'687'256	15'640'615	15'816'680	16'366'517	16'972'497	17'099'389	19'080'729	18'569'690

Durant l'année sous revue, un nombre sensiblement plus élevé de piles mises en circulation a été déclaré à INOBAT. Cette augmentation est due, d'une part, à l'augmentation du nombre de piles au lithium par rapport à l'année précédente et, d'autre part, à un nombre particulièrement élevé de déclarations tardives pour les années antérieures, de la part d'entreprises mettant en circulation des piles, pour un montant de CHF 418'834.00.

## 2. Gestion de la taxe et des contributions

Conformément au contrat avec l'OFEV, le produit de la taxe ne peut plus être placé dans des titres par l'INOBAT. Concrètement, cela signifie que le produit des deux fonds de la taxe et du fonds des contributions doit être géré dans un compte en liquide sur un compte bancaire suisse sous forme de liquidités.

Une obligation de caisse prise par l'organisation précédente ne peut toutefois pas être vendue avant l'échéance (janvier 2022). En raison des taux d'intérêts actuellement négatifs, cela a un effet positif sur le fonds d'INOBAT et n'a aucun effet sur le risque des placements financiers.

## 3. Utilisation de la taxe et des contributions

L'affectation du produit de la taxe est régie dans l'annexe 2.15, chiffre 6.5, ORRChim. Concrètement, le produit de la taxe peut être utilisé pour le financement des activités suivantes :

- la collecte, le transport et la valorisation de piles, dans la mesure où ces activités sont menées selon l'état de la technique ;
- l'information, notamment pour favoriser la récupération des piles; cette activité ne doit pas représenter plus de 25 % du produit annuel de la taxe ;
- ses propres activités dans le cadre du mandat de l'OFEV ;
- le travail de l'OFEV pour la réalisation des tâches qui lui sont attribuées aux ch. 6.7 et 6.8.





### 3.1 Collecte et transport

Durant l'année sous revue, INOBAT a versé les indemnités suivantes pour la collecte et le transport ainsi que pour l'acquisition de fûts de transport et la gestion des fûts :

	2020 CHF	2019 CHF
<b>Total piles soumises à taxe et exemptées de la taxe</b>	<b>2'224'349</b>	<b>1'963'174</b>
<b>Collecte / transport / achat et gestion des fûts</b>		
Piles soumises à taxe, hormis piles au lithium	1'829'527	1'687'937
Piles au lithium	309'407	199'458
Piles exemptées de la taxe (notamment petites piles au plomb que ne consommateur ne peut pas distinguer des piles soumises à taxe)	85'415	75'778

Les coûts plus élevés, par rapport à l'année précédente, concernant les piles soumises à la taxe sont directement liés à l'acquisition de nouveaux conteneurs pour le transport des piles.

Les coûts de la collecte et du transport sont imputés aux fonds respectifs. Le montant de l'indemnité pour la collecte et le transport des piles usagées est basé sur la quantité (collecte) ainsi que sur la quantité et la distance (transport). Les montants des indemnités par tonne sont publiés sur inobat.ch.

### 3.2 Valorisation matière

	2020 CHF	2019 CHF
<b>Total piles soumises à taxe</b>	<b>10'406'333</b>	<b>10'469'205</b>
<b>Coûts de valorisation</b>		
Piles soumises à taxe, hormis piles au lithium	10'195'233	10'241'061
Piles au lithium	211'100	228'144

Afin de pouvoir mieux tenir compte du principe de causalité, INOBAT verse, depuis le 1.1.2019, des indemnités spécifiques en fonction du groupe chimique du système de piles. Ce changement a conduit à des coûts de valorisation matière nettement moins élevés pour les piles au lithium, durant l'année sous revue. Les indemnités pour la valorisation matière sont versées sur demande, avec décision formelle.

### 3.3 Evolution des coûts de valorisation

Les coûts pour la valorisation matière ont diminué par rapport aux années précédentes, malgré l'augmentation des quantités traitées, et cela grâce à des coûts par tonne moins élevés.

Valorisation des matériaux; recyclage / coûts

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valorisation des matériaux des piles soumises à taxe	Tonnen 2'571	2'525	2'734	2'723	2'788	2'789	3'186	2'571	2'954
Total coûts de valorisation des piles soumises à taxe	CHF 10'967'122	10'281'260	10'772'840	10'430'370	9'868'998	9'782'057	10'258'246	10'469'205	10'406'333



INOBAT Batterierecycling Schweiz  
INOBAT recyclage des piles en Suisse  
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

### 3.4 Activités d'information

Dans ses mesures de communication, INOBAT s'efforce de toucher principalement le groupe cible des 16 – 34 ans. Cela, parce que la consommation de piles est particulièrement élevée dans cette tranche d'âge. C'est également dans cette tranche d'âge qu'ont lieu des changements importants comme l'emménagement dans son propre logement ou la fondation d'une famille. C'est à ce moment que l'on acquiert et consolide les habitudes personnelles en matière de recyclage.

Depuis près de dix ans, la campagne «Battery-Man» invite la population à rapporter les piles. En 2017, il y a eu le lancement de la campagne Battery-Man «A propos». Des spots TV ont également été diffusés durant l'année sous revue sur les chaînes de télévision suisses ainsi que dans les fenêtres publicitaires suisses en allemand, français et italien. Ces spots ont aussi été diffusés sur la TV en ligne et sur divers sites Internet. Des affiches ont également été placées. Actuellement, la campagne met l'accent principalement sur les médias sociaux. Ceux-ci permettent de toucher ce groupe cible de manière optimale sur Instagram, sur la page Facebook et, depuis l'année sous revue, sur Tik Tok. Plusieurs fois par mois, des posts attrayants sur le recyclage des piles sont placés sur ces réseaux ou des concours sont organisés. Grâce à ces posts, le nombre de suiveurs sur Instagram ne cesse d'augmenter. En automne 2020, la chanson «Fight for what you love» et le clip correspondant ont pu être enregistrés, en collaboration avec la Gustav-Academy. Dans cette chanson, Battery-Man chante avec des musiciennes et des musiciens représentant plusieurs styles musicaux et langues, pour souligner l'importance de l'attitude personnelle et du recyclage des piles.

Les calculs détaillés des mandataires concernant le taux de récupération montrent que ce taux était également très élevé durant l'année sous revue, pour les piles domestiques (hormis les piles au lithium). Pour les piles au lithium, ce taux était encore bas en raison de l'augmentation des ventes et de la plus longue durée de vie de ces piles. Depuis 2019, des articles sur les piles au lithium sont publiés dans diverses revues spécialisées. Il s'agit notamment d'articles généraux sur la collecte et le transport en toute sécurité de ces piles, ainsi que d'articles spécialisés sur les accus pour l'aéromodélisme, les caddies de golf et les vélos électriques. Ces articles sont destinés à sensibiliser les consommatrices et les consommateurs et à les inciter à rapporter les piles usagées.

Le 3<sup>e</sup> Battery Forum prévu en novembre 2020 a dû être reporté au 10 juin 2021, en raison de la situation liée au Covid-19.

Certains projets de moindre envergure, qui ont apporté des informations pour la promotion du taux de récupération, ont été soutenus financièrement et accompagnés, sur la base de demandes correspondantes. Lorsque le projet est trop fortement axé sur les intérêts propres de l'auteur de la demande ou que les coûts des contacts sont considérés comme trop élevés, INOBAT n'accorde toutefois pas de soutien financier.

Les conseils aux points de collecte sont proposés, dans la mesure du possible, en collaboration avec VetroSwiss (recyclage du verre). Dans ce but, les deux organisations disposent de conseillers pour la Suisse alémanique et la Suisse romande. Les deux organisations peuvent ainsi mobiliser des synergies et réduire les coûts des conseils.

Le canton du Tessin possède ses propres dispositions cantonales, qui imposent aux communes l'obligation légale de collecter les piles et accumulateurs usagés. Il dispose par conséquent également d'un réseau de points de collecte très dense. INOBAT ne propose donc pas de conseils aux



INOBAT Batterierecycling Schweiz  
INOBAT recyclage des piles en Suisse  
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

communes dans le canton du Tessin, mais soutient, sur demande, des projets contribuant à augmenter le taux de récupération des piles.

INOBAT est membre de l'organisation faîtière Swiss Recycling ([www.swissrecycling.ch](http://www.swissrecycling.ch)). En sa qualité de membre, INOBAT s'engage pour la promotion de la collecte séparée, dans le cadre de la collaboration au sein des organes de Swiss Recycling. Durant l'année sous revue, la campagne principale a encouragé, à travers divers canaux, une collecte séparée par type de pile.

Par ailleurs, INOBAT s'engage également auprès de l'association de formation professionnelle R-Suisse et la soutient pour le développement de moyens d'enseignement. R-Suisse est responsable de la formation des recycleurs et des recycleuses avec certificat fédéral de capacité.

En 2019, les coûts des activités d'information avaient légèrement baissé. Durant l'année sous revue, les dépenses ont à nouveau atteint le niveau des années précédentes, en raison de la production de la chanson et du nouveau matériel photographique pour les médias sociaux ainsi que de la campagne d'affichage.

	2020 CHF	2019 CHF
<b>Total piles soumises à taxe</b>	<b>1'601'762</b>	<b>1'407'425</b>
<b>Activités d'information</b>		
Piles portables soumises à taxe, hormis piles au lithium	1'189'788	945'508
Piles au lithium	411'973	461'917

Les coûts des activités d'information sont imputés au fonds correspondant, selon le principe de causalité. La base pour la répartition des coûts est constituée par les recettes de la taxe.

### 3.5 Coûts administratifs

Les coûts administratifs sont basés sur le contrat entre l'OFEV et la société ATAG Organisations économiques SA, mandatée pour la collecte, la gestion et l'utilisation de la taxe. Ce contrat comprend un plafond de coût pour l'ensemble de la période contractuelle. Les coûts sont imputés aux fonds selon les frais effectifs et peuvent varier d'une année à l'autre.

	2020 CHF	2019 CHF
<b>Total piles soumises à taxe et exemptées de la taxe</b>	<b>869'320</b>	<b>802'549</b>
<b>Coûts administratifs</b>		
Piles soumises à taxe	812'659	762'988
Piles exemptées de la taxe	56'661	39'561

## 4. Taux de récupération des piles usagées

### 4.1 Piles soumises à taxe

Le taux de récupération de l'ensemble des piles soumises à taxe est calculé sur la base de la quantité de piles mises sur le marché et de la quantité de piles rapportées par les consommatrices et les consommateurs et remises à une entreprise de valorisation enregistrée auprès d'INOBAT, pour leur valorisation respectueuse de l'environnement. Depuis 2017, les taux de récupération sont différenciés selon le système chimique, avec d'un côté les piles domestiques soumises à taxe



(hormis les piles au lithium) et de l'autre côté les piles au lithium soumises à taxe (outils électroportatifs, piles de vélos électriques, etc.). Le calcul des taux de récupération effectifs par système chimique est basé sur le rapport effectif, après tri des piles usagées.

Le calcul des différents taux prend en compte différentes années de vente, qui sont mises en rapport avec les quantités annuelles collectées:

- Taux de récupération de **toutes les piles soumises à taxe**: moyenne annuelle des ventes, calculée sur deux années (année sous revue et année précédente)
- Taux de récupération des **piles soumises à taxe, hormis les piles au lithium**: moyenne annuelle des ventes, calculée sur deux années (année sous revue et année précédente)
- Taux de récupération des **piles au lithium soumises à taxe**: moyenne annuelle des ventes, calculée sur sept années (année sous revue et six années précédentes). La première série de sept années ne sera disponible qu'en 2023. Cela est dû au fait que la proportion précise de piles au lithium montées dans des appareils a été déterminée, pour la première fois, pour l'année 2017.

#### 4.1.1 Ventes et récupération par système chimique

Les quantités de ventes et de récupération suivantes ont été prises en compte pour le calcul des différents taux de récupération:

##### Vente de piles domestiques et de piles industrielles soumises à taxe

Au 31.12.	2020 <sup>1)</sup>	2019
Ventes (moyenne annuelle sur deux ans), en tonnes	5'762	4'885
- Part des piles domestiques / industrielles, hormis les piles au lithium, en tonnes	3'299	3'282
- Part des piles au lithium, en tonnes (objectif: moyenne annuelle sur 7 ans)	2'463	1'603

<sup>1)</sup> Ventes 2020: années 2019/2020

##### Récupération des piles domestiques et des piles industrielles

Au 31.12.	2020	2019
Récupération durant l'exercice, en tonnes	3'175	3'111
- Part des piles domestiques / industrielles, hormis les piles au lithium, en tonnes	2'716	2'782
- Part des piles au lithium, en tonnes	459	329

#### 4.1.2 Taux de récupération par système chimique

Sur la base des quantités de ventes et de récupération, on obtient les taux de récupération suivants:

##### Taux de récupération des piles domestiques et des piles industrielles

per 31.12.	2020	2019
Taux de récupération		
- Toutes les piles domestiques et piles industrielles	55.1%	63.7%
- Piles domestiques et piles industrielles, hormis les piles au lithium	82.3%	84.8%
- Piles au lithium	18.6%	20.5%

Les ventes de piles au lithium en Suisse ont considérablement augmenté, au cours de ces dernières années. Contrairement aux piles domestiques usuelles, les piles au lithium ont une durée de vie et d'utilisation beaucoup plus longue. Une quantité importante de piles au lithium mises sur



INOBAT Batterierecycling Schweiz  
INOBAT recyclage des piles en Suisse  
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

le marché sont donc encore en circulation et ne seront rapportées pour leur valorisation matérielle que beaucoup plus tard. Le taux de récupération de ces piles domestiques et industrielles est par conséquent très bas et n'est pas représentatif du taux de récupération effectif. Pour des raisons de transparence et afin de permettre une comparaison avec l'étranger, ce taux est malgré tout présenté. Durant l'année sous revue, la quantité de piles mises en circulation a connu une augmentation particulièrement élevée. Cela est dû au nombre plus élevé de piles mises en circulation par rapport à l'année précédente, ainsi qu'à l'enregistrement auprès d'INOBAT de 165 nouvelles entreprises. Quelques-unes d'entre elles ont déclaré en 2020 leurs ventes aussi bien de l'année en cours que des années précédentes. Le taux de récupération des piles a également augmenté durant l'année sous revue, mais seulement légèrement. Tous les taux de récupération présentés ici ont par conséquent baissé.

Sur la base des taux de récupération calculés par système chimique, il s'avère toutefois que le taux de récupération des piles domestiques et des piles industrielles (hormis les piles au lithium) reste supérieur à 80%. La faible augmentation du taux de récupération des piles au lithium durant ces dernières années est due au fait que la durée de vie de ce type de piles est élevée.

## 4.2 Récupération des piles exemptées de la taxe

Près de 100% des entreprises mettant en circulation des piles industrielles et des piles automobiles au plomb sont exemptées de la taxe. Ces entreprises qui misent des piles sur le marché, remplissent leurs obligations en matière de collecte et d'élimination en prenant directement en charge les coûts d'élimination, en tant qu'entreprise ou dans le cadre d'une solution sectorielle. Les entreprises exemptées de la taxe restent toutefois tenues de déclarer.

Les entreprises exemptées de la taxe sont intégrés dans le système d'annonce d'INOBAT.

### 4.2.1 Récupération des piles exemptées de la taxe (piles au plomb)

Les entreprises mettant en circulation des piles industrielles et des piles automobiles au plomb sont affiliées à un système d'élimination. De plus, les transporteurs qualifiés d'INOBAT (transporteurs de piles portables usagées) proposent également un transport gratuit des piles au plomb usagées. Cela est possible du fait que le prix de vente du plomb en tant que matière première secondaire permet de couvrir les coûts du transport.

Sur la base des indications des principaux acteurs du marché, près de 100% des piles au plomb sont recyclées de manière respectueuse de l'environnement. Les raisons principales de ce taux de récupération élevé sont les suivantes : environ 90% des matières premières récupérées dans le cadre du recyclage (plomb, acide et granulés) conviennent parfaitement pour la fabrication de nouveaux accumulateurs au plomb ou d'autres produits. Contrairement aux petites piles de ménage, les accumulateurs au plomb usagés ne se retrouvent pas dans les mains des consommateurs, mais principalement dans des entreprises, où elles peuvent aisément être acheminées vers un système de recyclage. Le fait que le plomb continue d'être négocié à des prix élevés sur les marchés internationaux des matières premières secondaires, et représente donc un certain attrait pour le secteur, constitue également un élément positif. Les petites piles (qui représentent, globalement, moins de 1 pour cent en poids) sont collectées avec les autres piles portables. Celles-ci sont séparées lors du tri et recyclées de manière respectueuse de l'environnement.

Les statistiques des exportations de déchets spéciaux de l'Office fédéral de l'environnement utilisées pour la plausibilisation du taux de récupération des piles au plomb usagées confirment un taux de récupération très élevé de 95% pour ce type de piles.



INOBAT Batterierecycling Schweiz  
INOBAT recyclage des piles en Suisse  
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

#### 4.2.2 Récupération des piles exemptées de la taxe (systèmes hybrides et voitures électriques)

Les piles exemptées de la taxe sont exclusivement les batteries utilisées dans les voitures et les poids lourds électriques (véhicules avec systèmes hybrides, voitures électriques et poids lourds électriques). Lorsque ces piles ne fournissent pas la puissance nominale ou sont défectueuses, elles sont retournées au fabricant dans le cadre de la garantie. Comme il ne s'agit pas de déchets ni de déchets spéciaux, de telles exportations ne sont pas soumises à autorisation ni déclaration. INOBAT ne dispose donc pas des données nécessaires pour calculer un taux de récupération. Avec la forte augmentation des véhicules avec systèmes hybrides, des voitures électriques et des poids lourds électriques, la technologie de recyclage évolue, elle aussi. Aujourd'hui déjà, il existe plusieurs installations à même de valoriser les piles au lithium. D'autres installations de valorisation, y compris plus spécifiquement pour les batteries automobiles, sont en cours de conception. Les technologies correspondantes progressent sans cesse. On peut donc estimer que des installations de recyclage à la pointe du progrès et en nombre suffisant seront disponibles pour la valorisation matière de ces systèmes de piles, au moment où les piles usagées de ce secteur devront être éliminées en grandes quantités. Cette réflexion est basée sur les investissements déjà effectués dans des installations de recyclage pour les batteries usagées de voitures électriques dans l'espace européen, ainsi que sur les efforts consentis par le secteur automobile en Suisse pour la valorisation matière de ces piles.



## 5. Rapport financier

### 5.1 Bilan

## Clôture au 31 décembre 2020

<b>BILAN</b>		
	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>		
Liquidités		
Compte courant bancaire	21'958'856.15	1'546'649.92
compte d'épargne	2'435'000.00	17'435'000.00
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	7'589'271.56	7'180'802.95
Autres créances à court terme		
Impôt anticipé	1'968.75	1'968.75
Actifs de régularisation	1'239'191.45	2'008'556.40
<i>Actif circulant</i>	<i>33'224'287.91</i>	<i>28'172'978.02</i>
Immobilisations financières	750'000.00	750'000.00
<i>Actif immobilisé</i>	<i>750'000.00</i>	<i>750'000.00</i>
<b>Total ACTIF</b>	<b>33'974'287.91</b>	<b>28'922'978.02</b>
<b>PASSIF</b>		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		
Dettes envers Batrec	1'912'636.25	618'002.90
Taxe sur la valeur ajoutée	12'273.00	0.00
Autres Dettes	668'702.30	870'408.85
Passifs de régularisation	3'403'832.11	3'045'221.89
<i>Dettes à court terme</i>	<i>5'997'443.66</i>	<i>4'533'633.64</i>
Capital du fonds	27'976'844.25	24'389'344.38
Piles portables, excl. piles au lithium	8'924'028.90	9'026'046.91
Piles au lithium	18'542'686.15	14'967'084.78
Piles non soumises à taxe	510'129.20	396'212.69
<b>Total PASSIF</b>	<b>33'974'287.91</b>	<b>28'922'978.02</b>



## 5.2 Comptes des fonds

### Clôture au 31 décembre 2020

COMPTE DU FONDS					
	2020	2020	2020	2020	2019
	Piles soumises à la taxe obligatoire		Piles non	Total	Total
	Appareils excl. lithium	Lithium	soumises à taxe		
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>PRODUITS</b>					
Taxe d'élimination anticipée TEA	13'819'563.46	4'785'126.18	0.00	18'604'689.64	19'080'729.35
Contributions	0.00	0.00	255'992.75	255'992.75	245'111.35
Tonneaux de transport	-49'299.58	-49'299.58	0.00	-98'599.15	47'955.30
<b>Total PRODUITS</b>	<b>13'770'263.89</b>	<b>4'735'826.60</b>	<b>255'992.75</b>	<b>18'762'083.24</b>	<b>19'373'796.00</b>
<b>CHARGES</b>					
<i>Charges directement attribuables</i>					
Charges de l'activité d'information et des projets	0.00	0.00	0.00	0.00	49'150.67
Excédent de charges du compte d'administration	0.00	0.00	56'661.25	56'661.25	39'561.25
<i>Charges communes</i>					
Charges de collecte et de transport	1'829'526.72	309'406.89	85'414.99	2'224'348.60	1'963'173.51
Charges de recyclage	10'195'232.97	211'100.10	0.00	10'406'333.07	10'469'204.94
Charges de l'activité d'information et des projets	1'189'788.46	411'973.07	0.00	1'601'761.53	1'407'424.96
Excédent de charges du compte d'administration	657'733.74	227'745.18	0.00	885'478.92	798'509.44
<b>Total CHARGES</b>	<b>13'872'281.90</b>	<b>1'160'225.23</b>	<b>142'076.24</b>	<b>15'174'583.37</b>	<b>14'727'024.77</b>
<b>Résultat Compte du Fonds</b>	<b>-102'018.01</b>	<b>3'575'601.37</b>	<b>113'916.51</b>	<b>3'587'499.87</b>	<b>4'646'771.23</b>





INOBAT Batterierecycling Schweiz  
INOBAT recyclage des piles en Suisse  
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

## 5.3 Rapport de l'organe de révision

BLASER  
TREUHAND  
BERN

BLASER TREUHAND AG  
SCHWARZENBURGSTR. 265  
CH-3098 KÖNIZ BERN

Telefon 031 372 11 11  
Telefax 031 371 45 18  
btb@treuhandbern.ch  
www.treuhandbern.ch

Köniz, le 12 mai 2021

**Rapport de l'auditeur à la mandatée pour le prélèvement, la gestion et l'utilisation des TEA sur les batteries et accumulateurs sur la clôture au 31.12.2020 de**

### INOBAT

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit de la clôture de INOBAT, comprenant le bilan, le compte du fonds et le compte d'administration pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Le travail de vérification s'est achevé le 12 mai 2021.

#### Responsabilité de la mandatée

La responsabilité de l'établissement de la clôture, conformément aux dispositions légales et au contrat du 20 octobre 2016 entre la Confédération suisse, représentée par l'office fédéral de l'environnement, et la mandatée, incombe à la mandatée. Cette responsabilité comprend l'établissement de la clôture afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la mandatée est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur la clôture. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le décompte ne contient pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans la clôture. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le décompte puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, une appréciation de la présentation de la clôture dans leur ensemble, ainsi que l'existence et la mise en œuvre du SCI. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

KOMPETENZ IM ZENTRUM

Mitglied des Schweizerischen  
Treuhandverbandes  
TREUHAND | SUISSE



INOBAT Batterierecycling Schweiz  
INOBAT recyclage des piles en Suisse  
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera


BLASER  
TREUHAND  
BERN

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, la clôture pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 est conforme à la loi suisse et au contrat du 20 octobre 2016 entre la Confédération suisse, représentée par l'office fédéral de l'environnement, et la mandatée. En outre, nous confirmons l'existence et la mise en oeuvre du SCI.

#### Blaser Treuhand AG

  
Jürg Zahler  
dipl. Experte in Rechnungslegung  
und Controlling  
Leitender Revisor  
Zugelassener Revisionsexperte

  
Beat Weisser  
Fachmann im Finanz- und  
Rechnungswesen mit eidg. FA

- Clôture 2020 (bilan, compte du fonds et compte d'administration)  
Somme du bilan CHF 33'949'979.91 / Résultat de l'exercice CHF 3'552'499.87